

Monsieur Broulis a dit

Chers lectrices et lecteurs

Le 20 mars prochain les Vaudois voteront pour ou contre la RIE III, pour ou contre la baisse drastique du taux d'impôt sur le bénéfice dictée par l'abolition des statuts fiscaux. La mise en vigueur de cette modification de la loi fiscale, qui anticipe la RIE III encore en mouture auprès de nos chambres fédérales, est prévue pour le 1^{er} janvier 2019.

Ce projet de loi est bien sûr salué par les milieux économiques: outre l'allègement considérable de la charge fiscale des sociétés (taux effectif¹ de 13.79% dès 2019 – il était de 23% en 2013), il amène une sécurité juridique bienvenue. En 2019, soit les statuts fiscaux auront été abolis – et le taux allégé sera d'ores et déjà ancré dans la loi, soit la

RIE III n'aura pas abouti – et on reviendra à l'état ante. Ou plus probablement à une imposition malgré tout allégée des bénéfices des sociétés. Que du bon pour les personnes morales. Ces bonnes nouvelles ont permis au Conseil d'État à majorité rose-verte d'obtenir des milieux patronaux diverses contreparties, qui profiteront essentiellement aux familles (augmentation des allocations familiales et des subsides pour l'assurance-maladie, amélioration du financement de l'accueil de jour des enfants). Que du bon pour les familles, donc, et pour la classe moyenne aussi. Et malgré tout, ce paquet si bien ficelé ne m'emballe pas.

C'est sûr, personne ne veut risquer que les multinationales s'en aillent du fait de l'abolition des statuts fiscaux et que disparaissent avec elles les emplois qu'elles ont créés. En d'autres termes, il s'agit de faire en sorte que rien ne change pour elles, ou que le changement reste dans des limites qu'elles peuvent accepter. Mais nous n'avons bien sûr aucune garantie que la stratégie mise en place ait les résultats attendus.

Or, cette stratégie a un coût important, évalué sur la base des bénéfices réalisés en 2012 par les sociétés du canton à CHF 392 millions par année (comparaison taux 2019 et taux 2016).



**Danielle Axelroud
Buchmann**

Expert-fiscal diplômé
Responsable de la
rédaction en langue
française
taxadvice sàrl, Nyon

Ce qui est sûr, en revanche, c'est que la baisse du taux d'impôt entraînera la spirale de la concurrence fiscale intercantonale. Les milieux libéraux s'en félicitent bien entendu, eux qui prônent la politique des caisses vides. Mais à terme, limiter les ressources de l'État aura des conséquences néfastes sur les atouts autres que fiscaux dont peut s'enorgueillir notre pays, et en tout premier lieu pour ce qui est du domaine de la formation.

Ce qui est sûr aussi, c'est que personne ne dispose d'une boule de cristal, même pas notre grand argentier, Monsieur Broulis. Tous les chiffres avancés sont basés sur l'idée que rien ne changera d'ici 2019 dans le canton de Vaud ou dans le monde. Tout cet exercice est un vaste pari sur l'avenir.

On aurait aimé lire dans les rapports rédigés par le Conseil d'État vaudois qu'une plus ample réflexion allait être menée sur l'économie que nous voulons développer chez nous, une fois l'urgence passée. Or, des idées il y en a: le fonds de soutien à l'industrie² qui vient d'être mis en place dans le canton de Vaud est à saluer. Et suite aux scandales liés aux exonérations fiscales temporaires accordées en son temps aux sociétés Vale International et Monsanto, on espère que la promotion économique vaudoise intègre désormais le respect de critères éthiques³ par les entreprises bénéficiaires de ces allègements.

Il faut dire pour terminer que le processus démocratique, dans ce dossier, a joliment été mis à mal: une fois le taux cible de 13.79% articulé, mis en perspective devant les milieux économiques, puis répété, asséné, décrété par notre grand argentier à chaque occasion comme inéluctable, incontournable ... que restait-il au Grand Conseil, sinon à l'entériner? De plus, malgré un manque à gagner évalué à plusieurs centaines de millions de CHF par année, le Conseil d'Etat s'est donné beaucoup de peine pour éviter que le paquet concocté ne soit soumis à votation.

Au moins, suite au référendum lancé par l'extrême-gauche, on votera.

Danielle Axelroud Buchmann, Rédaction en langue française

¹ Taux sur le bénéfice avant impôts.

² <http://www.vd.ch/themes/economie/developpement-economique/promotion-economique/prestations/fonds-de-soutien-a-lindustrie/>

³ Voir les secteurs « sensibles » en principe exclus des exonérations temporaires: http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/developpement_economique/fichiers_pdf/pade-matrice-110616-secteur-typ-activite.pdf